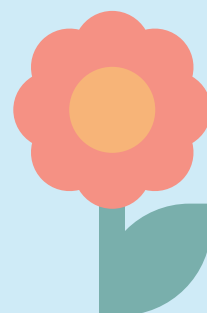
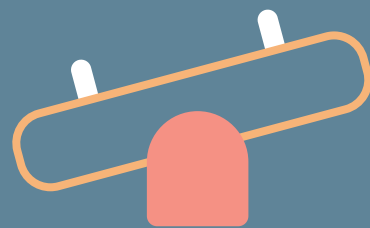
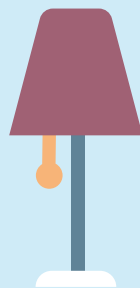
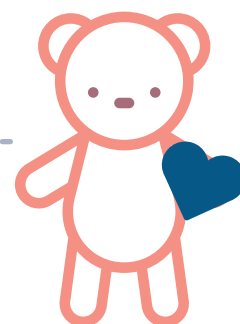


# Parentalité pour des enfances sans violence

Parentalité positive pour mettre  
un terme aux châtiments corporels



NON-VIOLENT  
childhoods



<b>Editeur</b>	Secrétariat du Conseil des États de la mer Baltique Slussplan 9, PO Box 2010, 103 11 Stockholm, Suède
<b>Auteur</b>	Olivia Lind Haldorsson
<b>Editeurs</b>	Turid Heiberg et Maria Corbett
<b>Partenaires de programme</b>	Conseil des États de la mer Baltique ; Ministère des affaires sociales, Estonie ; Ministère des affaires sociales et de la santé, Finlande ; Ministère des affaires sociales, Lettonie ; Médiateur pour les droits de l'enfant, Pologne ; Ministère de la santé et des affaires sociales, Suède ; et l'Initiative mondiale pour mettre fin à tous les châtiments corporels infligés aux enfants.
<b>Contributions d'experts</b>	Staffan Janson et Daja Wenke ; ainsi qu'Helen, Katariina, Linda, Linda, Matilda et Rain Erik du Conseil de la jeunesse de l'Union estonienne pour la protection de l'enfance.
<b>Contributeurs</b>	<b>Estonie</b> : Kristel Amjärv, Andres Aru, Monica Jaanimets, Joanna Karu, Pille Kuldkepp, Ly Kasvandik, Eve Liblik, Enelis Linnas, Triin Lumi, Kaileen Mägi, Sirje Rass, Tiina Valvas et Piret Visnapuu-Bernadt. <b>Finlande</b> : Jukka Makela. <b>Initiative mondiale pour mettre fin à la punition corporelle des enfants</b> : Eloïse Di Gianni. <b>Islande</b> : Edda Vikar Guðmundsdóttir. <b>Lettonie</b> : Kristina Freiberga et Zanda Rūsiņa. <b>Lituanie</b> : Audrone Bedorf. <b>Malte</b> : Sharon Attard. <b>Norvège</b> : Elise Skarsaune. <b>Pologne</b> : Ewa Jarosz et Renata Szredzinska. <b>Suède</b> : Ulf Axberg, Eva Bellander, Doris Nilsson, Susanna Nordh et Bengt Söderström. <b>Secrétariat du CEMB</b> : Shawna von Blixen et Marlene Riedel.
<b>Conception</b>	Myah Design <a href="http://www.myahdesigns.com">www.myahdesigns.com</a>
<b>Equipe de création</b>	Shawna von Blixen et Marlene Riedel

**ISBN : 978-91-985503-5-1**



Les droits de ce travail appartiennent aux Conseil des États de la mer Baltique sous la licence internationale Creative Commons 4.0 Attribution Pas d'utilisation commerciale Pas de modification Pour consulter un exemple de cette licence, veuillez vous rendre sur <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0>

#### **Souhaitez-vous traduire cette publication ?**

Veuillez contacter le Conseil des États de la mer Baltique pour en savoir plus sur le format, l'accréditation et le droit d'auteur.

# table des matières

**le programme pour une enfance non violente ..... 1**

## **01**

**introduction et messages clés ..... 4**

## **02**

**la parentalité dans un monde en constante évolution ..... 6**

## **03**

**parentalité positive ..... 10**

3.1 démarches de parentalité positive 10

3.2 programmes de parentalité positive 11

## **04**

**principes pour des initiatives parentales positives ..... 14**

4.1 droits des enfants 14

4.2 travaux de recherche 15

4.3 preuves fondées 16

4.4 inclusion 17

4.5 travailler ensemble 19

## **05**

**prise de mesure pour une parentalité positive .... 22**

5.1 raisons, objectifs et principes 22

5.2 choix du programme 23

5.3 évidence et évaluation 23

5.4 ressources et rentabilité 23

5.5 plan d'exécution 24

5.6 cadre pour développer une initiative de parentalité positive 25

# le programme pour une enfance sans violence

## **changer le monde : faire de l'enfance non-violente une réalité**

L'adoption d'une loi nationale interdisant les châtiments corporels infligés aux enfants quel que soit le contexte, y compris à la maison, est une réussite majeure. Elle affirme clairement que les châtiments corporels sont une forme de violence à l'égard des enfants qui n'est plus socialement acceptable ni légalement tolérée. Une fois qu'une interdiction est établie, les sociétés et les États ont le devoir d'investir pour en assurer la mise en œuvre effective. De nombreux pays à travers le monde sont confrontés à ce défi et l'objectif de mettre fin aux châtiments corporels infligés aux enfants figure désormais aux programmes aussi bien national que régional.

La région de la mer Baltique est presque devenue une « zone de non-punition corporelle » pour les enfants, puisque 10 des 11 pays de la région ont interdit les châtiments corporels dans tous les contextes. La Suède a été le premier pays au monde à adopter une interdiction légale en 1979, suivie de la Finlande (1983), la Norvège (1987), le Danemark (1997), la Lettonie (1998), l'Allemagne (2000), l'Islande (2003), la Pologne (2010), l'Estonie (2015) et la Lituanie (2017). La Fédération de Russie doit encore introduire une interdiction légale.

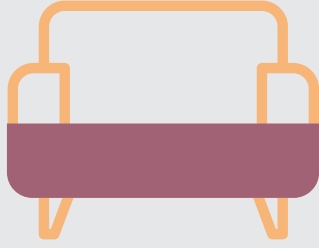
La région de la Mer Baltique est diversifiée. Alors que certains pays de la région ont près de quarante ans d'expérience dans la mise en œuvre d'une interdiction légale, d'autres viennent seulement d'entamer le parcours pour assurer une enfance sans violence. Le programme Enfance non-violente s'appuie sur l'engagement et le leadership remarquables dont ont fait preuve les acteurs du changement dans la région. Parmi eux figurent des hommes politiques, des fonctionnaires, des prestataires de service, des praticiens, des chercheurs, des militants, des médias et des citoyens, dont des enfants, des jeunes et des parents.

L'évolution de la situation dans la région de la Mer Baltique montre qu'il est possible de faire changer les attitudes et les comportements et que les normes sociales peuvent être transformées en faveur d'une éducation positive et non violente pour les enfants. Depuis que les interdictions nationales sont entrées en vigueur, de plus en plus de parents ont refusé de recourir au châtiment corporel dans l'éducation de leurs enfants. Cependant, malgré les progrès réalisés, trop d'enfants continuent de subir des violences physiques et émotionnelles ou des traitements humiliants et dégradants.

Le programme Enfance non-violente a pour objectif de promouvoir la mise en œuvre intégrale d'une interdiction des châtimens corporels infligés aux enfants dans la région de la mer Baltique grâce à une planification et à une action multi-partites et collaboratives. Son programme de travail est géré par le secrétariat du Conseil des États de la mer Baltique, avec le cofinancement de la Commission européenne. Cinq pays partenaires soutiennent le projet issu de ministères et d'institutions nationales de la région de la mer Baltique : le ministère des Affaires sociales d'Estonie, le ministère des Affaires sociales et de la Santé de Finlande, le ministère des Affaires sociales de Lettonie, le médiateur pour les droits de l'enfant en Pologne, et le ministère de la Santé et des Affaires sociales de Suède. L'Initiative mondiale pour la fin de tous les châtimens corporels infligés aux enfants (The Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children) est un partenaire international du programme.

Le programme Enfance non-violente a élaboré un ensemble de rapports d'orientation ainsi qu'une campagne destinés aux parents, aux enfants, aux praticiens, aux militants et aux législateurs. Chaque rapport est axé sur un thème spécifique : un guide étape par étape, permettant une mise en œuvre de l'interdiction dans le cadre familial, une parentalité positive, des campagnes de sensibilisation, des prestations de services et un suivi des progrès. En outre, la campagne sensibilise aux conséquences néfastes des châtimens corporels et à l'importance pour les enfants de pouvoir compter sur des adultes de confiance. Les rapports ainsi que la campagne inspirent et fournissent des normes de conduite et des outils pratiques visant à transformer les sociétés et à faire de l'enfance non-violente une réalité. Bien que les rapports reposent sur l'expérience de la région de la mer Baltique, ils véhiculent des messages clés et mettent en exergue les meilleures pratiques, pertinentes non seulement pour les onze États de la région, mais également pour l'Europe et au-delà.

Plus d'informations sur les rapports et la campagne sur [www.childrenatrisk.eu/nonviolence](http://www.childrenatrisk.eu/nonviolence)



# 01

## introduction et messages essentiels

**Une parentalité positive non-violente est le fondement clef de la mise en œuvre réussie des lois nationales interdisant les châtiments corporels envers les enfants.**

Aujourd'hui, un certain nombre d'initiatives parentales positives visent à aider les parents à faire face aux défis de la parentalité. Ils cherchent à soutenir le parent à développer des stratégies et des compétences lui permettant de passer du châtimement corporel à une action non violente qui construit et consolide une relation forte et positive avec l'enfant. Une parentalité positive réduit le risque que les parents maltraitent leurs enfants physiquement et émotionnellement et améliore les relations entre parents et enfants.

Le présent rapport d'orientation commence par une discussion sur l'évolution de la parentalité dans un monde en mutation. Il examine ce qu'est la parentalité positive et donne un bref aperçu des initiatives universelles, indicatives et sélectives. Il introduit les principes clés qui guident les initiatives pour promouvoir une parentalité positive. Le rapport d'orientation se termine par des recommandations pour guider les États à sélectionner des initiatives en faveur d'une parentalité positive, en s'inspirant notamment de l'expérience des pays de la région de la mer Baltique.

### INFORMATIONS CLÉS

Ce rapport d'orientation fournit les messages essentiels suivants :

- Il existe un fondement juridique, social et scientifique solide pour mettre fin au recours au châtimement corporel des enfants. Les progrès réalisés dans le monde entier nous montrent qu'il est possible de changer les attitudes et comportement des parents.
- La parentalité positive est un terme générique qui désigne différentes approches pour élever des enfants sans violence, y compris les châtiments corporels. La parentalité positive reconnaît que la structure et les limites sont importantes pour la parentalité et qu'il existe des moyens plus efficaces et moins nuisibles que le recours aux châtiments corporels pour élever des enfants.
- Il existe un certain nombre de programmes de parentalité positive, dont des campagnes préventives universelles, un soutien via la fourniture de services et des programmes d'éducation individuelle et en groupe. Les programmes visent à changer les normes, les attitudes et le comportement des parents pour mettre fin au recours au châtimement corporel des enfants. Les programmes utilisent différentes méthodologies, s'adressent à différents groupes cibles et sont utilisés dans différents contextes.
- Il existe différentes approches de la parentalité positive, notamment comportementale et fondée sur les droits. Ces approches ont inspiré un certain nombre de programmes différents de parentalité positive, notamment des campagnes préventives "universelles", un soutien "sélectif" via la fourniture de services et des programmes "indicatifs" d'éducation en individuel et en groupe.
- Il existe cinq principes clés pour une action efficace et centrée sur l'enfant pour promouvoir une parentalité positive :
  - Droits des enfants
  - Résultats de recherches
  - Données probantes
  - Inclusivité
  - Travailler ensemble
- Un cadre a été développé pour vous aider à choisir le programme adapté à votre contexte et votre groupe cible ; il se concentre sur les considérations suivantes :

- Raisons et objectifs
- Principes
- Type d'approche
- Type de programme
- Méthodes
- Preuves
- Ressources
- Mise en œuvre
- Évaluation



# 02

## la parentalité dans un monde en mutation

**Historiquement, il a souvent été soutenu que les enfants peuvent être punis par la violence de leurs parents sans qu'ils en soient tenus pour responsables. Il existe aujourd'hui un fondement juridique, social et scientifique solide pour mettre fin au recours au châtement corporel des enfants. Les progrès réalisés dans le monde entier nous montrent qu'il est possible de changer les attitudes et comportement des parents.**

Au cours de l'histoire, le statut et la perception des enfants ont joué un rôle central dans les relations parents-enfants et dans la manière dont les enfants étaient élevés. Historiquement, les enfants ont souvent été considérés comme la propriété de leurs parents, sans droits individuels propres. En conséquence, il a été décidé que les enfants pourraient être punis par des adultes avec violence.

Il existe aujourd'hui un fondement juridique, social et scientifique solide pour mettre fin au recours au châtement corporel des enfants, qui signale clairement que toutes les formes de violence à l'égard des enfants sont inacceptables. Il existe un mouvement mondial grandissant en faveur de l'interdiction des châtements corporels par la loi et d'un soutien croissant aux parents pour qu'ils nouent des relations positives avec leurs enfants. Ces progrès ont été réalisés de multiples manières, notamment la recherche, la transformation sociale et la réforme juridique.

La reconnaissance des enfants en tant que détenteurs de droits remet en cause la perception selon laquelle les parents "possèdent" ou ont des droits absolus sur leurs enfants. Les parents et les aidants jouent toujours un rôle primordial dans l'éducation et le développement des enfants, mais en mettant l'accent sur la responsabilité d'agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant et de contribuer à la réalisation de ses droits, y compris le droit à une enfance sans violence.

La recherche a fourni de nouvelles connaissances sur le développement des enfants et l'impact négatif des châtements corporels sur la santé et le développement des enfants, changeant la perception de la parentalité efficace, qui passe de la punition vers l'optimisation et la stimulation des capacités en développement des enfants.<sup>1</sup> Les progrès sociaux, notamment en matière de sécurité sociale, d'égalité des sexes, de protection de la petite enfance et de santé publique, ont créé un contexte social propice dans lequel la violence à l'égard des enfants peut être prévenue et détectée avec, par exemple par des soins prénatals et postnatals, des contrôles de santé réguliers pour les enfants et du soutien familial fourni par les services de protection de l'enfance.

Les enfants en tant que détenteurs de droits : un autre développement clé est la reconnaissance croissante des enfants en tant qu'êtres humains à part entière dotés du droit à la dignité, à la participation et la protection contre toutes les formes de violence dans le droit international, régional et national, y compris l'adoption quasi mondiale de la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE) des Nations-Unies. Le CIDE interdit explicitement toutes les formes de violence à l'encontre des enfants.<sup>2</sup> Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a confirmé que tous les châtements corporels, même légers, constituaient une violation des droits des enfants, y compris lorsqu'ils sont pratiqués à la maison par les parents.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Joan E. Durrant et Ashley Stewart-Tufescu, « What is "Discipline" in the Age of Children's Rights? » (2017) 25(2) Intl J Child Rts 360.

<sup>2</sup> CIDE, l'Article 19 ; l'Article 38, qui interdit la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradant, ou les punitions ; et l'Article 28(2), qui oblige les États parties à veiller à ce que la discipline scolaire respecte les droits et la dignité humaine de l'enfant, conformément à la présente Convention.

<sup>3</sup> Comité des droits de l'enfant, Observation général no. 8 (2006), « Le droit de l'enfant à une protection contre les châtements corporels et autres formes cruelles ou dégradantes de

Plusieurs autres organisations intergouvernementales et organismes de défense des droits de l'homme s'accordent pour dire qu'il existe une obligation légale de mettre fin aux châtiments corporels. En Europe, le Comité européen des Droits sociaux a estimé que le fait de ne pas interdire les châtiments corporels par les États parties constitue une violation de la Charte sociale révisée. De plus, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui réunit des représentants des parlements des 47 États membres, a adopté une recommandation demandant à l'Europe de devenir une « Zone sans châtimement corporel ».

La Cour européenne des droits de l'homme a rendu d'importants arrêts concernant les châtiments corporels. La Cour a confirmé que les châtiments corporels infligés aux enfants à la maison ou à l'école constituaient une violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui interdit les châtiments dégradants.<sup>4</sup> Dans des cas spécifiques, la Cour a conclu que le risque de bastonnades systématiques et régulières des enfants justifiait de prendre ces derniers en charge.<sup>5</sup> La Cour a également souligné que les droits à la vie privée ou familiale ou à la liberté de conviction religieuse ne peuvent être utilisés comme arguments pertinents pour refuser l'interdiction de tous les châtiments corporels.<sup>6</sup>

La Commission interaméricaine des droits de l'homme préconise également une interdiction légale des châtiments corporels.<sup>7</sup> En outre, un nombre croissant d'États ont interdit légalement le recours au châtimement corporel. À ce jour, 54 États ont interdit tous les châtiments corporels infligés aux enfants, y compris au domicile familial. Au moins 56 autres États ont exprimé leur engagement en faveur d'une interdiction totale.<sup>8</sup>

Pourquoi les parents ont recours aux punitions corporelles : Cependant, de nombreux parents continuent à utiliser les punitions corporelles pour « éduquer » leurs enfants. Les parents peuvent considérer la violence comme un moyen normal et approprié d'enseigner et de contrôler les enfants. Certains parents peuvent se sentir obligés de maintenir ou sont influencés par des attitudes, croyances et pratiques culturelles déjà anciennes qui tolèrent les méthodes parentales violentes. Assumer le rôle de parent représente parfois des défis importants pour les parents. Parfois, le recours aux châtiments corporels résulte du stress, de la tension et de la colère, ainsi que du manque de connaissances sur la manière dont les situations difficiles peuvent être gérées avec un comportement non-violent. Son utilisation peut également être le résultat d'un manque

de capacité de communication ou d'une incapacité à contrôler ou à exprimer ses émotions. De plus, les parents peuvent ne pas être conscients des effets de leurs actes sur les enfants et du fait que la violence a un impact négatif sur la santé et le développement des enfants.

Le fait que de nombreux parents continuent de recourir aux châtiments corporels, malgré les développements positifs et les incitations à mettre fin à la violence à l'encontre des enfants, montre qu'il est nécessaire d'aider les parents à trouver des stratégies et des approches alternatives pour relever le défi de l'éducation de leurs enfants.

Les progrès réalisés dans le monde entier nous montrent qu'il est possible de modifier les comportements individuels. Pour réussir, il faut une base et une action solides pour rompre avec les attitudes et les croyances obsolètes et pour introduire de nouvelles idées et pratiques. De nombreuses sociétés considéraient les enfants comme des biens ou des "adultes en formation". Au fil du temps, les sociétés ont assisté à un changement radical du statut des enfants dans la famille et, plus généralement, dans la communauté. En conséquence, la parentalité a évolué, le concept de discipline a été revu et les parents ont été dotés de stratégies non-violentes pour éduquer des enfants.

La Suède est un exemple frappant du changement possible en termes de sensibilisation et d'appui social concernant l'interdiction légale des châtiments corporels. Depuis l'adoption de la loi, et au cours des 40 dernières années, un changement notable a été apporté à la manière dont les enfants sont perçus et comment ils sont traités. Les enfants sont considérés comme des détenteurs de droits et des membres de la société jouissant d'un droit absolu à être à l'abri de toute forme de violence, y compris les châtiments corporels. En Suède, le recours aux châtiments corporels par les parents a considérablement diminué.<sup>9</sup>

châtiments »

4 Cour européenne des droits de l'homme, *Tyrer c. Royaume-Uni*, 1978, *Campbell et Cosans c. Royaume-Uni*, 1982; *Y c. Royaume-Uni*, 1992; *Costello Roberts c. Royaume-Uni*, 1993; *A c. Royaume-Uni*, 1998.

5 *Tlapak et autres c. Allemagne* (nos. 11308/16 et 11344/16) et *Wetjen et autres c. Allemagne* (nos. 68125/14 et 72204/14) [https://www.echr.coe.int/Documents/FS\\_Minors\\_ENG.pdf](https://www.echr.coe.int/Documents/FS_Minors_ENG.pdf) (en anglais)

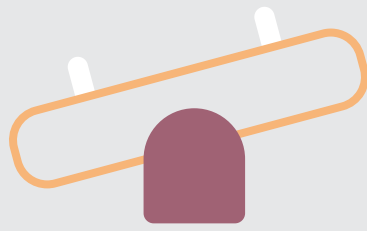
6 ECtHR, *Philip Williamson et autres c. Royaume-Uni*, 2000 ; requête no. 55211/0.

7 Voir par exemple <http://cidh.org/Ninez/CastigoCorporal2009/CastigoCorporal.teng.htm> et [http://www.oas.org/en/iachr/media\\_center/PReleases/2014/074.asp](http://www.oas.org/en/iachr/media_center/PReleases/2014/074.asp) (en anglais)

8 Voir le site web de la « Global Initiative » pour les mises à jour, <http://www.endcorporalpunishment.org/>

9 Jernbro, C. et Jansson, S. : *Violence against children in Sweden 2016*. The Children's Welfare Foundation, Suède, août 2017





# 03

## parentalité positive

La parentalité positive est un terme générique qui désigne différentes approches pour élever des enfants sans violence, y compris les châtiments corporels. La parentalité positive reconnaît que la structure et les limites sont importantes pour la parentalité et qu'il existe des moyens plus efficaces et moins nuisibles que le recours aux châtiments corporels pour élever des enfants. Il existe un certain nombre d'approches de pratiques de parentalité positive, comme l'approche comportementaliste et celle basée sur le droit, qui ont inspiré divers programmes dans ce domaine.

La parentalité positive est un terme générique englobant différentes approches pour éduquer les enfants. Ces approches ont en commun de promouvoir la parentalité sans violence et un éloignement des châtiments corporels.

C'est un malentendu courant que la méthode parentale d'éducation positive ne parvient pas à introduire des limites et une structure dans l'éducation des enfants. Au contraire, les approches de méthode parentale positive reconnaissent que la structure est essentielle pour la parentalité, mais qu'il existe d'autres moyens plus efficaces et moins nocifs que les châtiments corporels pour enseigner et élever des enfants.

Une communication constructive et bidirectionnelle entre le parent et l'enfant est une pierre d'angle importante pour une parentalité positive. Au fur et à mesure que l'enfant grandit et gagne en maturité, ses besoins, aptitudes, intérêts et défis changent. La parentalité positive consiste à s'assurer que la communication prenne en compte les caractéristiques et besoins développementaux des enfants d'âges différents, et qu'elle soit adaptés à ceux-ci. La communication ne doit jamais être menaçante ou humiliante.

### 3.1 DIVERSES APPROCHES DE PARENTALITÉ POSITIVE

Les approches de parentalité positive sont parfois classées en deux grandes catégories : l'approche comportementaliste ("douce") ou l'approche parentale positive fondée sur les droits de l'enfant ("forte").<sup>10</sup>

#### 3.1.1 APPROCHE COMPORTEMENTALISTE

L'approche de parentalité comportementaliste (douce) est fondée sur des théories comportementalistes et la croyance que le comportement de l'enfant puisse être façonné par le renforcement et ses conséquences. Cette approche encourage des stratégies non violence, bâtit des relations parent-enfant fortes, renforce le comportement positif de l'enfant et enseigne l'observance d'un ensemble de règles.

#### 3.1.2 L'APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS

L'approche parentale basée sur les droits (forte) est fondée sur une perspective des droits de l'homme concernant les relations entre adulte et enfant. Cette approche encourage des stratégies non violentes et le respect de l'enfant en tant qu'individu grandissant et apprenant. La parentalité est comprise comme un processus pour soutenir et guider le développement des connaissances et de la compréhension de l'enfant.<sup>11</sup> Le point de départ est l'arrêt de tous les actes qui humilient, effraient ou blessent l'enfant. Le rôle du parent est de fournir chaleur et structure, de guider

<sup>10</sup> Voir par exemple George Holden, Andrew Grogan-Kaylor, Joan Durrant et Elizabeth Gershoff (2017) « Researchers Deserve a Better Critique: Response to Larzelere, Gunnoe, Roberts, and Ferguson », 53(5) Marriage & Family Review, 465-490.

<sup>11</sup> Joan Durrant et Ashley Stewart-Tufescu, « What is "Discipline" in the Age of Children's Rights? » (2017) 25(2) Intl J Child Rts 359-379.

l'enfant, d'aider l'enfant à réussir et de soutenir sa croissance.<sup>12</sup> Il s'agit aussi de donner aux enfants des opportunités de s'exprimer à chaque étape de leur développement.

Les deux approches de parentalité, l'approche comportementaliste et l'approche fondée sur les droits, s'appuient toutes deux sur la recherche. La principale différence entre ces deux approches est que les programmes comportementalistes mettent l'accent sur la formation du comportement des enfants, tandis que les programmes fondés sur le droit de l'enfant mettent l'accent sur le mentorat des enfants et le fait de guider leur développement.

Le choix de l'approche retenue (comportementale ou basée sur le droit) aura un impact sur les méthodes de parentalité enseignées dans le programme. Une approche comportementaliste favorisera l'enseignement aux parents à fixer des limites, à appliquer le renforcement et les conséquences non violentes en cas de violation des règles, et la promotion d'un attachement parent-enfant fort. Une approche fondée sur le droit peut être centrée à aider les parents à identifier les raisons développementales sous-jacentes à un "mauvais comportement" de l'enfant et/ou conflit parent-enfant, et à déterminer comment les parents peuvent utiliser chaleur humaine, structure, résolution de problèmes et une bonne communication pour faire face aux situations difficiles et répondre aux besoins développementaux de l'enfant.<sup>13</sup> Améliorer les compétences de communication des parents est souvent un aspect important dans les deux types de programmes.

### 3.2 PROGRAMMES DE PARENTALITÉ POSITIVE

**Il existe un certain nombre de programmes de parentalité positive, dont des campagnes préventives universelles, un soutien via la fourniture de services et des programmes d'éducation individuelle et en groupe. Les programmes visent à changer les normes, les attitudes et le comportement des parents pour mettre fin au recours au châtiment corporel des enfants. Les programmes utilisent différentes méthodologies, s'adressent à différents groupes cibles et sont utilisés dans différents contextes.**

Les initiatives pour promouvoir la parentalité positive comprennent un large éventail d'activités, dont des campagnes de prévention, la prestation de services et des programmes éducatifs individuels et collectifs. L'objectif général de ces activités est de changer les normes, les attitudes et/ou le comportement des parents et d'enseigner la parentalité positive afin de permettre le passage de la parentalité punitive à la parentalité positive. Les programmes offrent un large

éventail de méthodologies et d'outils, y compris des campagnes d'information du public, une formation en face à face ou sur Internet sur les compétences parentales positives, des interventions thérapeutiques, des réseaux sociaux, des interventions d'infirmières auprès des parents, et des visites à domicile.

Les programmes de parentalité positive peuvent avoir différents groupes cibles, utiliser des méthodologies différentes et être classés comme programmes universels, sélectifs ou indiqués.<sup>14</sup>

#### 3.2.1 PROGRAMMES DE PRÉVENTION UNIVERSELS

Les programmes universels d'adressent à un groupe cible étendu, comprenant tous les parents quel que soit leurs antécédents ou le risque posé en regard de la violence à l'égard de leurs enfants. Ils visent généralement à modifier les attitudes de sorte que l'acceptation et le recours aux châtiments corporels deviennent moins probables dans le groupe cible. Parce qu'ils sont proactifs et universels, ils évitent de stigmatiser un certain groupe ou individu.

#### EXEMPLES

Parmi les exemples de programmes universels, on peut citer les campagnes d'éducation du public et les campagnes médiatiques, qui constituent un moyen rentable d'atteindre des communautés ou des populations entières. En raison de leur faible intensité et de leur large portée, ces campagnes sont souvent les programmes les moins coûteux per capita.<sup>15</sup>

En Norvège, le soutien parental est offert universellement par le biais d'une plate-forme numérique, un site Web.<sup>16</sup> Le site Web, développé par des experts et des parents, offre des connaissances basées sur consensus, des conseils, des exercices de réflexion et de courtes vidéos sur des questions pour lesquelles les parents cherchent le plus souvent des conseils. La plateforme s'appuie sur le Programme international pour le développement de l'enfant (ICDP) (International Child Development Programme) et agit en contrepoids aux forums de discussion informels.

Les initiatives universelles de prévention, telles que les visites à domicile pour les nouveaux parents, les rencontres avec les infirmières et les contrôles sanitaires réguliers peuvent s'avérer efficaces pour réduire les châtiments corporels infligés aux enfants, car les parents ont tendance à écouter et à respecter les conseils des professionnels de la santé. Certains pays limitent ces types de programmes de prévention aux parents "à risque" ; cependant, une approche universelle est un moyen efficace d'atteindre une population générale, et d'empêcher la stigmatisation.

Certains programmes d'éducation parentale positive

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> George Holden, Andrew Grogan-Kaylor, Joan Durrant et Elizabeth Gershoff (2017) « Researchers Deserve a Better Critique: Response to Larzelere, Gunnoe, Roberts, and Ferguson », 53(5) Marriage & Family Review, 465-490.

<sup>14</sup> Cette catégorisation repose sur trois niveaux d'interventions identifiés par l'Institute de Médecine (Mrazek et Haggerty, 1994) que mentionnent Elizabeth Gershoff, Shawna Lee et Joan Durrant dans « Promising intervention strategies to reduce parents' use of physical punishment » (2017) 71 Child Abuse & Neglect.

<sup>15</sup> Elizabeth Gershoff, Shawna Lee et Joan Durrant « Promising intervention strategies to reduce parents' use of physical punishment » (2017) 71 Child Abuse & Neglect.

<sup>16</sup> <https://www.bufdir.no/foreldrehverdag/>

offrent des programmes à la fois universels et sélectifs. Par exemple, le programme Triple P, un programme comportemental, se compose de cinq niveaux d'intervention avec des niveaux d'intensité allant croissants. Le premier niveau consiste en des campagnes d'information sur le rôle parental, dont une campagne d'information coordonnée utilisant la presse écrite et les médias électroniques pour sensibiliser aux questions relatives au rôle parental et pour normaliser la participation à des programmes de parentalité positive.<sup>17</sup> D'autres programmes de parentalité positive offrent des ressources en ligne qui s'adressent à des populations entières, en mettant l'accent à la fois sur le changement des attitudes et sur l'enseignement de stratégies parentales positives.<sup>18</sup>

### 3.2.2 PROGRAMMES SÉLECTIFS

Les programmes sélectifs ciblent des groupes spécifiques de parents, en particulier les groupes qui courent un risque accru de recourir aux châtimets corporels. Les programmes sélectifs se concentrent généralement axés à éduquer les parents aux effets néfastes des châtimets corporels et à enseigner des stratégies parentales alternatives, non violentes.

Il existe un certain nombre de programmes de parentalité positive sélective fondées sur des données probantes. Comme ces programmes sont plus intensifs et ciblent des individus ou des groupes plus petits, ils sont souvent plus coûteux que les programmes universels. D'autre part, ils représentent un effort plus ciblé pour éduquer les parents et pour enseigner, former et pratiquer des solutions alternatives aux châtimets corporels. Les programmes de groupes sont moins coûteux que les programmes individuels et ont l'avantage de connecter les parents et de générer potentiellement un soutien par les pairs.

#### EXEMPLES

Exemples de programmes parentaux sélectifs dont Parenting for Lifelong Health (PLH), Positive Discipline in Everyday Parenting (PDEP) basé sur le droit, International Child Development Programme (ICDP) et The Circle of Security (COS).

Le programme Parenting for Lifelong Health (PLH) consiste en trois programmes ciblant des groupes d'âge différents. Des évaluations ont montré que le programme PLH peut avoir des effets positifs sur le comportement des parents et le bien-être des enfants.<sup>19</sup> Le programme International Child Development Programme (ICDP) est un programme de groupe fondé sur les concepts de démocratie et de dialogue. Il vise à promouvoir un développement positif, prévenir les problèmes de santé mentale

et promouvoir les compétences parentales. Le programme Circle of Security (COS) est aussi un programme de groupe, basé sur les théories de l'attachement et du développement de l'enfant. Il favorise l'attachement, l'autorégulation et la compétence sociale. Les évaluations du programme COS en Suède ont montré une réduction du stress parental et amélioré des relations parents-enfants.<sup>20</sup>

### 3.2.3 PROGRAMMES INDIQUÉS

Les programmes indiqués ciblent les parents qui ont des antécédents de violence ou qui craignent un risque accru de violence. Les programmes indiqués mettent généralement l'accent à construire des compétences parentales afin de promouvoir des relations parent-enfant positives et de réduire le recours aux châtimets corporels et autres stratégies parentales sévères.

Les programmes indiqués sont offerts aux parents en groupe, ou parfois à des parents individuellement. Comme les programmes sélectifs, ils exigent donc plus de temps et d'argent que les programmes universels. Cependant, dans les cas où les parents ont des antécédents de recours constant à la violence, des interventions ciblées sont sans doute parfois le seul moyen de mettre fin à la violence. Des études montrent que de tels programmes peuvent aider les parents qui ont déjà eu recours à la violence contre leurs enfants à réduire l'utilisation des punitions corporelles.<sup>21</sup>

#### EXEMPLES

Des exemples de programmes indiqués incluent l'Incredible Years, le Nurturing Parenting Programme (NPP) et la Parent-child Interaction Therapy.

Le programme Incredible Years est un programme de groupe, qui vise à prévenir et réduire les comportements perturbateurs et agressifs chez les enfants et à promouvoir leur développement social, affectif et scolaire. Les parents acquièrent de nouvelles compétences, notamment la discipline parentale positive, la gestion du stress et le jeu destiné à l'enfant.<sup>22</sup> Les recherches ont montré que le programme Incredible Years peut conduire à une diminution des châtimets corporels et qu'il s'agit là d'un facteur clé au succès du programme pour lutter contre les comportements perturbateurs et agressifs des enfants. Le programme a été utilisé dans le monde entier, dont au Danemark, en Estonie, en Norvège et en Suède, et il s'est révélé efficace auprès de nombreuses cultures et groupes socioéconomiques différents.<sup>23</sup>

17 Atelier sur la prévention de la maltraitance de l'enfant : renforcer l'action intersectorielle, Riga, Lettonie, 1-2 juin 2017. Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé et Nordic Council of Ministers, p. 18. Compilation of Evidence Based Family Skills Training Programmes, (UNODC) p. 5.

18 UNODC, Compilation of Evidence Based Family Skills Training Programmes, p. 19 (Strengthening Families Programme) et p. 63 (Parenting Wisely)

19 [http://www.who.int/violence\\_injury\\_prevention/violence/child/plh/en/](http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/child/plh/en/) (en anglais)

20 Neander, K. et Risholm Mothander, P. (2015); Trygghetscirkeln för ett reflekterande föräldraskap. COS-P i Sverige - kunskapspridning och prövning av ett psykoedukativt föräldraprogram. Une version en anglais de l'étude a été publiée : Risholm Mothander, P., Furmark, C., & Neander, K. « Adding "Circle of Security – Parenting" to treatment as usual in three Swedish infant mental health clinics. Effects on parents' internal representations and quality of parent-infant interaction. » Scandinavian Journal of Psychology, décembre 2017.

21 Elizabeth Gershoff, Shawna Lee et Joan Durrant « Promising intervention strategies to reduce parents' use of physical punishment » (2017) 71 Child Abuse & Neglect 3-5.

22 Compilation of Evidence Based Family Skills Training Programmes, (UNODC) p. 13.

23 Elizabeth Gershoff, Shawna Lee et Joan Durrant « Promising intervention strategies to reduce parents' use of physical punishment » (2017) 71 Child Abuse & Neglect 3.

Le programme Nurturing Parenting Programme (NPP) est un programme centré sur la famille qui se concentre à construire compétences parentales "stimulantes" et à prévenir abus et négligence à l'encontre des enfants. Le programme vise à modifier la perception et l'attitude des parents à l'égard du recours aux châtimements corporels. Les recherches ont montré que le programme NPP a mené à une réduction de l'acceptation des châtimements corporels. Il s'agit d'un point de départ important, car l'attitude est souvent un facteur déterminant pour voir si un parent a recours ou non aux châtimements corporels.<sup>24</sup>

La thérapie d'interaction parent-enfant est axée sur l'amélioration de la qualité des relations parent-enfant et sur la modification des modèles négatifs, comme le recours aux châtimements corporels, dans l'interaction entre parent et enfant. Il s'agit de séances individuelles intenses pour enseigner aux parents des compétences spécifiques qui les aideront à établir une relation enrichissante et sécurisante avec leur enfant, y compris une éducation non violente de l'enfant. Elle enseigne également une façon de promouvoir le développement social de l'enfant et de décourager les comportements négatifs ou agressifs. Des études ont montré que cette forme de thérapie peut aider les parents qui ont déjà eu recours aux châtimements corporels à réduire un tel recours à la violence<sup>25</sup>

---

<sup>24</sup> Ibid.  
<sup>25</sup> Ibid.



# 04

## les principes des initiatives pour une parentalité positive

**Pour encourager la parentalité positive, il existe cinq principes clé visant à une action efficace et centrée sur l'enfant. La prise en compte de ces principes promeut les droits de l'enfant et assure qu'il est au centre de toute action. Il s'assure que les programmes sont basés sur la recherche, et l'évidence de l'impact du châtement corporel sur les parents et les enfants. Cela assure également une approche inclusive impliquant un large groupe, engageant un groupe d'acteurs à mettre en œuvre diverses activités.**

On compte cinq principes clé qui pourraient sous-tendre une action efficace et centrée sur l'enfant pour encourager une parentalité positive : les droits de l'enfant, les résultats de la recherche, les données probantes, l'inclusivité et la collaboration.

### 4.1 LES DROITS DE L'ENFANT

Les droits de l'enfant doivent sous-tendre la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'initiative de parentalité positive.

La façon dont les enfants sont traités est étroitement liée à la façon dont ils sont perçus. Les programmes de parentalité positive peuvent jouer un rôle important en informant les parents sur les droits de l'enfant et en encourageant un changement d'attitude, afin que les enfants soient reconnus comme des êtres humains à part entière avec leurs propres droits humains. Ils peuvent aider les parents à adopter des stratégies parentales qui respectent et respectent un droit de l'enfant à l'intégrité physique, à la dignité humaine et à la participation. En tant que tels, ils peuvent jouer un rôle important en responsabilisant les parents à jouer un rôle positif dans la mise en place de

leurs obligations ayant attrait aux droits de l'enfant, notamment la législation nationale qui interdit les châtements corporels.

Cela implique, entre autres, que les enfants devraient bénéficier de la même protection contre la violence, y compris les châtements corporels, que les adultes en vertu de la loi. Il est également important de noter que la protection contre la violence ne se limite pas à sauver la vie des enfants ou à les empêcher d'être blessés. Elle comprend l'obligation d'assurer le développement physique, mental, spirituel, moral, psychologique et social de l'enfant. Le droit international, régional et national prévoit que les parents et les personnes responsables des enfants jouent un rôle primordial dans l'éducation et le développement de leur enfant. Toutefois, cela ne signifie pas que les parents "possèdent" leurs enfants ou puissent les traiter d'une manière qui viole leurs droits. Au lieu de cela, les parents doivent veiller à ce que les droits de leur enfant, y compris le droit à la survie, à un développement sain, à la protection contre la violence et à la participation, soient respectés et remplis.<sup>26</sup>

26 La CIDE et le Comité des droits de l'enfant reconnaissent que les parents sont les principaux responsables de leurs enfants, et que cette responsabilité doit prendre en compte les meilleurs intérêts de l'enfant. Voir articles 5 et 18 de la CIDE.

Les initiatives de parentalité positives devraient donc s'appuyer sur des principes clés dont la non-violence, le respect de la dignité de l'enfant, l'évolution des capacités et de l'individualité, pour le droit des enfants à la participation.<sup>27</sup> Des efforts particuliers devraient également être faits pour veiller à ce que les programmes respectent toujours pleinement les droits de l'enfant, notamment en faisant passer l'intérêt supérieur de l'enfant en considération primordiale dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de parentalité positive.

### EXEMPLES

Des exemples incluent la campagne du Conseil de l'Europe "Levez la main contre la fessée", et le programme de discipline positive au quotidien à la maison - PDEP (Positive Discipline in Everyday Parenting).

En Europe, la campagne du Conseil de l'Europe "Levez la main contre la fessée" a mis à disposition du matériel et des outils en plusieurs langues pour des campagnes nationales pour introduire une interdiction légale des châtimets corporels et promouvoir la parentalité positive.<sup>28</sup> Son approche est fortement axée sur les droits de la personne et les châtimets corporels sont considérés comme une violation des droits de l'enfant quant au respect de sa dignité humaine et de son intégrité physique. La campagne a donné lieu à un certain nombre de campagnes nationales dans toute l'Europe.

Le Conseil de l'Europe a également adopté une recommandation relative à une politique de soutien à la parentalité positive<sup>29</sup> accompagnée d'une série de matériels destinés à soutenir les parents à adopter des stratégies parentales non violentes.<sup>30</sup> La recommandation stipule que tout soutien aux parents doit adopter une approche "fondée sur les droits de l'enfant", qui reconnaît et traite à la fois les enfants et les parents comme des titulaires de droits et d'obligations, confirmant l'approche définie dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Le programme de Discipline Positive au Quotidien à la maison est un exemple de programme de parentalité fondé sur les droits qui est offert à des groupes de parents. Ce programme se penche à modifier la compréhension des parents sur les raisons qui sous-tendent les conflits parent-enfants habituels ; il les aide à comprendre les droits de l'enfant à la protection, à la dignité et à participer à leur apprentissage ; il leur fournit des informations sur le développement émotionnel, social et cérébral de l'enfant de la petite enfance à l'adolescence ; et les accompagne dans la

mise en place d'un cadre non punitif pour résoudre les problèmes.<sup>31</sup> Une évaluation du programme dans 13 pays a montré que la majorité des parents trouve que la DP (Discipline Positive) quotidienne aura un impact positif sur leur parentalité et relations avec leurs enfants et qu'elle les aidera moins utiliser des punitions corporelles.<sup>32</sup>

Un élément clef pour prendre une approche pour les droits des enfants est qu'elle se centre à développer les capacités et la prise de conscience des adultes ainsi que des enfants. Les programmes de parentalité positive devraient permettre aux parents d'enseigner à leurs enfants d'une manière qui aide l'enfant à apprendre, grandir et réussir. Ces programmes peuvent être un des éléments ou buts d'interventions plus larges qui impliquent à la fois les parents et les enfants, comme les Thérapies Cognitivo-comportementale Combinée pour Parent et Enfants pour les familles à risques d'abus physique sur l'enfant. (TCC-CPE)<sup>33</sup>

### 4.2. RÉSULTATS DE RECHERCHES

Une approche basée sur les résultats de recherche devrait sous-tendre la conception du message de parentalité positive envers les parents.

Pour assurer des interventions pertinentes et appropriées, il est important que les programmes de parentalité positive tirent parti de la recherche pour le conceptualisation et la planification du programme. La recherche pertinente inclue l'impact de la parentalité et des punitions corporelles sur le développement des enfants, le bien-être des parents et des enfants et les relations parents/enfants.

Il est de plus en plus évident que les punitions corporelles ont des effets négatifs sur le développement neurologique, cognitif, émotionnel et social des enfants ainsi que sur leur santé physique et que ces effets sont les mêmes pour les enfants quelque soit les contextes familiaux, sociaux et géographiques.<sup>34</sup>

Un grand nombre d'études ont montré une corrélation entre les punitions corporelles et l'augmentation des agressions et comportements anti-sociaux, les problèmes de santé mentale qui incluent la dépression, l'anxiété, une pauvre estime de soi, des capacités cognitives réduites et des résultats académiques plus mauvais. Les résultats émergents en imagerie neurologique suggèrent que la punition corporelle peut en fait modifier la structure et la fonction du cerveau et entre autre, rendre les enfants plus vulnérables aux abus de drogues et d'alcool<sup>35</sup>

27 Joan E. Durrant et Ashley Stewart-Tufescu, « What is "Discipline" in the Age of Children's Rights? » (2017) 25(2) Intl J Child Rts 360.

28 <https://www.coe.int/en/web/children/corporal-punishment>

29 Recommandation Rec(2006)19 du Comité des ministres aux États membres relative aux politiques visant à soutenir une parentalité positive [https://search.coe.int/cm/Pages/result\\_details.aspx?ObjectID=09000016805d6dda](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805d6dda)

30 Voir par exemple <https://www.coe.int/fr/web/children/corporal-punishment>

31 [https://resourcecentre.savethechildren.net/node/7509/pdf/pdep\\_2016\\_4th\\_edition.pdf](https://resourcecentre.savethechildren.net/node/7509/pdf/pdep_2016_4th_edition.pdf) (en anglais)

32 Elizabeth Gershoff, Shawna Lee et Joan Durrant « Promising intervention strategies to reduce parents' use of physical punishment » (2017) 71 Child Abuse & Neglect.

33 Johanna Thulin et Cecilia Kjellgren (2017) Treatment in Barnahus: Implementing Combined Treatment for Children and Parents in Physical Abuse Cases [https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-319-58388-4\\_4](https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-319-58388-4_4)

34 Elizabeth Gershoff et Andrew Grogan-Kaylor, « Spanking and child outcomes: Old controversies and new meta-analyses » (2016) 30(4) J Fam Psychol 453-69.

35 Joan Durrant et Ron Ensom « Twenty-Five Years of Physical Punishment Research: What Have We Learned? » (2017) 28(1) J Korean Acad Child Adolesc Psychiatry 20-24.

La recherche a également montré que les punitions corporelles ont un impact négatif sur les parents. Cela peut endommager les relations parents-enfants et rendre plus difficile l'adoption d'une approche constructive à la parentalité. Les punitions corporelles peuvent produire des sentiments d'anxiété et de culpabilité et mener à une violence accrue et intensifiée. La recherche montre que plus les enfants sont exposés aux punitions corporelles, plus ils sont à risque de connaître de la violence intensifiée et des abus physiques de la part de leurs parents.<sup>36</sup>

Le message des organisations universitaires, médicales, de santé et des droits de l'homme est un et unique : "la fessée est inefficace et potentiellement nuisibles pour les enfants"<sup>37</sup>

### 4.3 DONNÉES PROBANTES

Une approche basée sur l'évidence ou données probantes devrait sous-tendre la conception, la mise en place et l'évaluation d'initiative de parentalité positive. En plus, l'évaluation devrait être construite dans la conception d'une initiative de parentalité positive.

Les programmes de parentalité positive basés sur l'évidence ont été étudiés largement pour s'assurer que les résultats attendus pouvaient être réalisés et que le programme est sans danger et bénéfique pour le groupe cible. Différentes méthodologies sont utilisées pour mesurer l'impact des programmes, qui incluent des essais de randomisés ou non.

**Quelle approche ?** Il y a une évidence forte et générale qui est que l'approche comportementale est efficace et importante pour le bien-être des enfants, mais aussi des parents. La recherche montre un effet positif sur le développement et la santé mentale des enfants, dont une réduction des agressions et du risque d'abus de drogue et d'alcool.

L'approche fondée sur les droits est comparativement nouvelle et il est nécessaire d'avoir plus de recherche sur son efficacité. Cependant, des études récentes ont démontrées l'impact positif des programmes fondé sur les droits sur le comportement des parents. Dans une étude sur 13 pays, la majorité des parents de milieux socio-économiques différents qui ont participé à un programme fondé sur les droits, ont trouvé que cela les aidait à comprendre le développement de leurs enfants, de mieux communiquer avec leurs enfants, de mieux comprendre les sentiments de leurs enfants, de contrôler leur colère et de construire de meilleures relations avec leurs enfants.

Des études sur l'efficacité comparative dans les deux

approches indiquent que l'approche fondée sur les droits pourrait produire de meilleurs résultats en termes de construction de relations plus fortes entre parents et enfants et en réduisant le stress parental.<sup>38</sup>

**Quel programme ?** La Recherche suggère qu'une approche de santé publique, en lien avec des interventions universelles et ciblées, apparaît plus efficace que les autres types d'interventions.<sup>39</sup> En Estonie, les évaluations de la mise en place d'un programme indiqué montre que les programmes de parentalité positive n'ont de sens que s'ils sont entièrement intégrés dans un système plus large de services sociaux pour les familles.

**Est-ce transférable ?** Il a été montré que les programmes de parentalité positive existant peuvent être transférés à d'autres pays, même s'il y a des cultures différentes et des contextes socio-économiques différents. Cela fonctionne mieux quand l'intervention est bien établie et qu'il y a une formation claire et un système de certification. Une évaluation en Estonie sur l'impact du programme "Années Incroyables" a montré des résultats mesurables, significatifs et durables avec simplement quelques petits ajustements au programme.<sup>40</sup>

Différents pays peuvent faire l'expérience de types différents de défis dans les programmes adaptés, en fonction du contexte culturel. La recherche montre que si les programmes sont adaptés à une culture spécifique, cela aide à encourager les familles à y participer. Cependant, il ne semble pas y avoir d'évidences que les interventions nécessitent des adaptations importantes quand elles sont transférées dans d'autres pays. Les chercheurs ont conclu qu'il est plus que probable que les principes de base sur l'approche de la parentalité positive, telle que la construction de relation parent-enfant par le jeu et une attention positive, sont universels au sein des cultures.<sup>41</sup>

On pourrait cependant avoir plus de réussite en adaptant les programmes basés sur l'évidence qui existent qu'en commençant à en développer de nouveaux à partir du début. Il est possible de traduire le matériel dans les langues locales, et de l'adapter pour représenter les culture et religion locales.

Les changements dans la structure et le contenu du programme devraient, cependant, ne pas être de trop grande envergure puisqu'il pourrait enlever ou transformer quelques-uns des composants clés qui ont un impact prouvé.<sup>42</sup>

**Est-ce rentable ?** En déterminant quels programmes choisir, il peut être important de prendre en

36 Ibid.

37 <https://theconversation.com/hard-evidence-spanking-could-lead-to-health-problems-antisocial-behavior-58566> (en anglais)

38 George Holden, Andrew Grogan-Kaylor, Joan Durrant et Elizabeth Gershoff (2017) « Researchers Deserve a Better Critique: Response to Larzelere, Gunnoe, Roberts, and Ferguson », 53(5) Marriage & Family Review, 465-490.

39 Ruth Gilbert et al., « Child maltreatment: variation in trends and policies in six developed countries » (2012) 379(9817) The Lancet 758-77.

40 Enfant sans violence : Laisser derrière les châtiments corporels dans la Région de la Mer Baltique, Rapport de la Consultation Nationale Estonienne (2017).

41 Frances Gardner, « Parenting Interventions: How well do they transport from one country to another? » (2017) 10 Innocenti Research Brief.

42 UNODC : <https://www.unodc.org/documents/prevention/family-compilation.pdf>, p. 4

considération l'évidence de sa rentabilité. Beaucoup de programmes de parentalité positive coûtent chers, en particulier quand des formateurs professionnels, commerciaux sont impliqués. Quand la recherche indépendante et l'évaluation sont intégrées dans le système d'assurance qualité d'une intervention pour les parents, il est plus facile de montrer aux décideurs ce qu'ils peuvent espérer accroître à l'avenir avec leur investissement d'aujourd'hui.

Une analyse de rentabilité en Suède a montré que les interventions d'aide à la parentalité sous forme de programmes de soutien parental sélectifs sont un investissement profitable qui est complètement auto-financé en une année. Chaque couronne suédoise investie en rapporte en général deux en retour sur une période de un à deux ans. Aux Pays-Bas, un calcul de rentabilité a été créé pour les autorités locales afin de soutenir les décisions informées.<sup>43</sup>

### LIMITATION DES ÉVALUATIONS

Il est important de noter que les évaluations sur les approches et programmes de parentalité positive ne sont pas nécessairement examinés de la perspective de l'enfant ou des droits de l'enfant. Cela veut dire que même si la recherche montre qu'un programme est efficace de la perspective des parents ou dans la perspective d'une diminution des comportements perturbateurs d'un enfant, cela ne veut pas automatiquement dire qu'il est sensible aux droits de l'enfant ou qu'il prenne en compte les sentiments des enfants envers leurs parents, la santé de la relation d'un point de vue de l'enfant, un sentiment d'être entendu et d' "individualité". D'autres recherches sur les programmes du point de vue de l'enfant ou des droits de l'enfant sont nécessaires pour mieux comprendre comment les programmes de parentalité positive contribuent à réaliser les droits de l'enfant en ce qui concerne la santé et le développement, la participation et l'élimination de la violence.

Quand on choisit des programmes sur la base de ces évidences, il est important de reconnaître que la qualité des évidences et la force des recommandations peuvent être évaluées, calibrées et comprises de différentes manières. Les pratiques d'évaluation et les capacités varient également considérablement.<sup>44</sup> Une étude récente qui identifie, expertise et synthétise toutes les évidences empiriques en ce qui concerne l'efficacité des interventions pour les familles dans lesquelles les enfants sont exposés aux abus et sont négligés, a trouvé que seulement deux interventions ont des évidences empiriques (prouvées par les essais randomisés à l'aveugle) sur la diminution des abus et de la négligence envers les enfants. L'étude a également conclu que cela ne veut pas

nécessairement dire que les autres programmes qui ont été étudiés sont inefficaces, mais qu'il y a un besoin important d'évaluer d'autres interventions prometteuses avec des essais randomisés bien préparés.<sup>45</sup>

Il est important de considérer quel programme à plus de chance d'être mis en place avec succès dans un certain contexte, en fonction par exemple de la culture, des infrastructures et des ressources. S'il semble qu'un programme fera face à des problèmes important en termes de mises en place pratiques, l'évidence d'un impact positif dans d'autres endroits n'est pas suffisante pour que ce programme soit choisi.

### ÉVALUATION

Pour s'assurer des résultats effectifs de la part des parents et des enfants, il est important que les programmes de parentalité positive soient évalués sur une période longue pour montrer l'efficacité, l'impact et les résultats de l'intervention. L'évaluation peut aussi assurer que les blessures non-intentionnelles ou les effets négatives du programme soient mis en lumière.

L'expérience en Lettonie a montré qu'évaluer les programmes de parentalité fournit des évidences importantes pour guider la révision des programmes et amender ou ajouter quelque chose qui répondent aux besoins et lacunes identifiés. Par exemple, des campagnes sur la paternité ont été développées sur la base d'évaluations qui ont montré que les pères sont moins impliqués dans la parentalité et les programmes de parentalité.

### 4.4 INCLUSIVITÉ

Le principe de l'inclusivité devrait sous-tendre la création, la mise en place et l'évaluation des initiatives de parentalité positive.

L'expérience montre que malgré la richesse des programmes disponibles, tous ces programmes ne sont pas appropriés ou adéquats pour tous les groupes cibles et leurs besoins spécifiques.<sup>46</sup> Afin d'atteindre tous les segments et groupes et de cibler les besoins, attitudes et pratiques spécifiques, il pourrait être nécessaire d'adapter les stratégies et/ou d'adopter des mesures spéciales. Par exemple, le programme "Un Bon Parent, Un Bon Début" mis en place en Pologne, propose une combinaison de services de soutien, qui inclue les supports ciblés pour les parents dans diverses situations. Un des composants du programme cible les parents qui font généralement bien, un autre composant cible les parents qui font l'expérience de difficultés, et un troisième pour les familles à risque de blesser gravement les enfants.<sup>47</sup>

<sup>43</sup> <https://voorzorginformatie.ncj.nl/>

<sup>44</sup> Voir par exemple Brian Head, « Toward More "Evidence-Informed" Policy Making? » (2015) 76(3) Public Administration Review, 472–484.

<sup>45</sup> Öppenvårdsinsatser för familjer där barn utsätts för våld och försummelse. En systematisk översikt och utvärdering av ekonomiska och etiska aspekter. Stockholm: Statens beredning för medicinsk och social utvärdering (SBU 2018). SBU-rapport nr 280.

<sup>46</sup> Anna Norlén, Overview of Preventive Programmes and Initiatives – Experiences from clinical treatment for children exposed to violence and abuse, Ericastiftelsen, Présentation, Stockholm, 8 May 2017.

<sup>47</sup> Non-violent childhoods: Moving on from corporal punishment in the Baltic Sea Region, National Consultation Report Poland (2017) p. 35.

S'assurer de l'égalité entre femmes et hommes dans leurs rôles et responsabilités en tant que parent demande un effort pour l'atteindre et ciblent à la fois les mères et les pères.

Un exemple peut être d'intégrer des messages au sujet de l'égalité homme-femme dans la parentalité par des approches universelles et préventives.

Atteindre les pères s'est avéré être un défi spécial dans beaucoup de pays. Il est peut-être donc nécessaire de trouver des moyens de cibler les pères directement en les motivant à s'impliquer et à changer leurs comportements. Par exemple, en Lettonie, une campagne a proposé des programmes de groupes pour les pères en partenariat avec les églises et les organisations de foi, basés sur le message que les niveaux de stress et l'agression peuvent être évités si les pères et les mères partagent la responsabilité de la famille et que tous les deux s'engagent activement dans la parentalité.<sup>48</sup>

Des mesures spéciales sont souvent nécessaires pour atteindre les mères qui utilisent, ou risquent d'utiliser, les punitions corporelles.

Les apprentissages venus de Finlande montrent que les groupes de paires et les conseils en groupe peuvent avoir un effet préventif fort et contribuent à briser les cycles de transmission trans-générationnelle des punitions corporelles, mais qu'il est nécessaire d'avoir un accès facile aux informations et conseils pour que les femmes saisissent de telles opportunités.<sup>49</sup>

En Pologne, les parents qui sont victimes ou auteurs de violence peuvent avoir de l'aide via une assistance téléphonique, "La Ligne Bleue", et des programmes de parentalité positive. Ce sont principalement les femmes et les mères qui contactent l'assistance, à la recherche de soutien pour mettre fin à l'utilisation de la violence sur leurs enfants. Le soutien s'est avéré essentiel pour aider les femmes à stopper la dynamique de la violence, les tensions et les agressions dans la maison et pour protéger les enfants d'être les témoins ou les victimes de la violence dans la famille.<sup>50</sup>

Beaucoup de pays réfèrent les parents à risque à des programmes spécifiques de parentalité. Par exemple, le programme "L'Ange Gardien" en Lettonie cible les familles à risque avec des enfants âgés de moins de deux ans. Les parents sont généralement dirigés vers le programme par les services sociaux. Le programme est obligatoire s'il y a des soucis pour la sécurité et le bien-être de l'enfant ou pour les familles où l'enfant a déjà été placé dans des soins alternatifs à cause de négligence, violence ou autre comportement qui

l'ont mis en danger de blessures. Les évaluations montrent que le programme a des résultats positifs avec les parents qui ont des handicaps intellectuels légers et avec les parents qui ont des problèmes de toxicomanie et sont dans un programme de méthadone.

En Estonie, les parents et les aidants peuvent aussi être dirigés vers un programme ciblé de formation à la parentalité positive, Les Années Incroyables, par les services de la protection de l'enfant, qui est organisé par les municipalités et reçoit de l'argent de l'État. Les enseignements montrent que le programme est efficace, mais qu'il n'a de sens que s'il est intégré dans un système plus large de services sociaux aux familles. Les évaluations montrent aussi que les parents qui n'ont pas bénéficié de manière significative du programme ont en général d'autres problèmes qu'ils doivent résoudre, comme des problèmes de santé mentale, de toxicomanie et/ou d'exclusion sociale.<sup>51</sup>

La stratégie nationale de soutien aux parents en Suède fournit une série d'activités afin d'inclure les familles qui sont considérées comme difficiles à atteindre. Ils incluent des initiatives locales comme des visites à la maison par des sage-femmes qui sont déroulées en coopération avec des travailleurs sociaux. Un aspect important de la stratégie est de renforcer les réseaux sociaux qui soutiennent les parents dans leur vie de tous les jours, en incluant l'accès au savoir et à l'information. Cela est vu comme un point d'une importance particulière pour les migrants et les réfugiés nouvellement arrivés, qui ne disposent pas encore d'un réseau social. La stratégie est proactive et universelle, de manière à ce que les parents n'aient pas à activement chercher de l'aide. Cela réduit aussi la stigmatisation.<sup>52</sup>

En Norvège, le programme Nurse-Family Partnership (partenariat Infirmière-Famille) est actuellement testé avec des jeunes parents faisant face à des défis particuliers en relation avec leur entrée dans la parentalité, tels qu'une enfance violente, une détresse psychologique et/ou un réseau social réduit.<sup>53</sup> Le programme, qui s'est montré efficace pour réduire la maltraitance et la négligence envers les enfants dans d'autres pays,<sup>54</sup> vise à garantir des grossesses sans complications et le développement sain des enfants par le biais de visites régulières à domicile par des infirmières diplômées, des premiers stades de la grossesse jusqu'aux deux ans de l'enfant. L'interaction et le lien parent-enfant sont évalués et abordés tout au long du programme, et l'utilisation de ressources PIPE (Partenaires dans l'éducation parentale) permet la promotion de la parentalité positive.

48 Non-violent childhoods: Moving on from corporal punishment in the Baltic Sea Region, National Consultation Report Latvia (2017) p.29.

49 Enfances sans violence : Laisser derrière les châtements corporels dans la Région de la Mer Baltique, Rapport de la Consultation Nationale Finlandaise (2017).

50 Non-violent childhoods: Moving on from corporal punishment in the Baltic Sea Region, National Consultation Report Poland (2017) p.34.

51 Enfances sans violence : Laisser derrière les châtements corporels dans la Région de la Mer Baltique, Rapport de la Consultation Nationale Estonienne (2017).

52 Jenny Munkelt, Strategic Work with Parenting Support, Ministry of Health and Social Affairs, Presentation, Stockholm, 10 mai 2017.

53 <http://www.hioa.no/Om-HIOA/Senter-for-velferds-og-arbeidslivsforskning/AFI/Prosjekter-AFI/Nurse-Family-Partnership-NFP>

54 Résumés et références disponibles sur [https://www.nursefamilypartnership.org/about/proven-results/\(en anglais\)](https://www.nursefamilypartnership.org/about/proven-results/(en%20anglais))

La Norvège propose des versions sur mesure du Programme international de développement de l'enfant (ICDP) de groupe aux parents ayant des besoins ou des difficultés spécifiques, tels que les parents hébergés dans des refuges pour victimes de violence conjugale, les parents incarcérés, les parents d'enfants risquant de se radicaliser ou les parents dans les centres de demandeurs d'asile. Des évaluations ont montré des changements positifs dans le style de parentalité, moins de problèmes en relation aux enfants, une atmosphère plus sereine à la maison, une baisse de la solitude et des changements envers les attitudes de parentalité parmi les participants au programme ICDP par rapport aux groupes témoins. Les changements les plus importants ont été observés chez les parents qui partaient les plus désavantagés.<sup>55</sup> L'ICDP est également universellement mis à disposition des parents dans le cadre du programme national pour le soutien parental, par le biais de cliniques infantiles, crèches, bureaux de consultation familiale et autres sphères d'action locales.

Des efforts particuliers peuvent être requis pour toucher les parents d'enfants ayant des besoins spéciaux, des problèmes de santé mentale ou des risques d'addiction. Il existe une vaste gamme de programmes de parentalité positive, certains desquels ont été cités plus haut, qui offrent aux parents d'enfants ayant des problèmes comportementaux sévères et/ou un comportement agressif un soutien dans le but d'adopter des stratégies de parentalité non-violentes. Néanmoins, des recherches effectuées en Finlande et en Suède ont révélé qu'il n'y a actuellement pas suffisamment de programmes soutenant les parents dans la construction de relations positives et la résolution de conflits avec les enfants souffrant d'un handicap.<sup>56</sup>

Il pourrait aussi s'avérer nécessaire de prendre des mesures afin de toucher certains groupes de parents, dont les enfants sont disproportionnellement affectés par la violence, par exemple, les enfants LGBTQIA (lesbiennes, gays, transgenres et intersexués). Par exemple, la Lambda Foundation a mis en place en Pologne une campagne visant les parents d'enfants LGBTQIA dans le but d'aborder les violences psychologiques et les traitements humiliants.<sup>57</sup>

Le programme de parentalité Discipline positive au quotidien à la maison (PDEP) a été salué pour son approche basée sur les droits de l'enfant, son exhaustivité et large applicabilité, qui en ont fait un programme adapté à la plupart des contextes et des groupes cibles, sans considération du contexte national et socio-culturel ou du bagage des parents.<sup>58</sup>

#### 4.5 TRAVAILLER ENSEMBLE

Le principe de travailler ensemble sur un grand nombre d'initiatives devrait appuyer la conception, l'implémentation et l'évaluation de l'initiative de parentalité positive.

Les autorités nationales et locales jouent un rôle moteur dans la mise en œuvre d'une interdiction légale des châtiments corporels et devraient assumer la responsabilité de la fourniture des ressources et de la mise en place d'efforts nationaux et locaux visant à encourager une parentalité positive. Toutefois, des partenariats intersectoriels solides ainsi qu'une large gamme d'initiatives sont cruciaux afin de générer une évolution dans les attitudes et le comportement des parents. En Suède, par exemple, l'Autorité du droit de la famille et du soutien parental fournit soutien et connaissances aux comtés, qui sont responsables du développement et de la mise en œuvre des programmes de soutien parental.<sup>59</sup> En plus des autorités nationales et locales, les ONG ont un rôle important à jouer dans le développement et la mise en place des programmes de soutien parental.<sup>60</sup>

Il y a aujourd'hui un grand nombre d'acteurs divers offrant différents types d'interventions qui informent et soutiennent les parents dans leur rôle d'éducateurs. Divers acteurs ont typiquement une orientation, une portée et une influence particulières. Ils peuvent aborder les problèmes sous différents angles et offrir un éventail de solutions, par exemple d'une perspective légale ou d'une perspective de la santé et du développement de l'enfant. Les campagnes, le travail de sensibilisation, les programmes de soutien aux parents, de santé préventive et de formation à la parentalité positive, tous font partie des efforts visant à sensibiliser et provoquer un changement d'attitude chez les parents.

Les professionnels de la santé publique et des services sociaux peuvent également contribuer à la parentalité positive, à travers leur travail avec les initiatives préventives universelles ainsi que les efforts visant les familles ayant des antécédents de violence. En Finlande, par exemple, les services universels aux parents fournissent un soutien à travers des rendez-vous réguliers avec des infirmières qui engagent les parents à converser à propos de leurs inquiétudes, et proposent une intervention et un soutien précoces. Ces réunions servent aussi à évaluer les facteurs de risque et à déterminer si une famille a besoin d'un plus grand soutien.<sup>61</sup> En Suède, des services multidisciplinaires et inter-agences pour les enfants victimes et témoins de violences, dénommés Barnahus, ont mis en place des interventions spécialisées pour les familles, visant à

55 Sherr et al. 2014 cités dans Beret Bråten og Silje Sønsterudbråten, Foreldreveiledning – virker det? En kunnskapsstatus (Fafo 2016) 29.

56 Enfances sans violence : Laisser derrière les châtiments corporels dans la Région de la Mer Baltique, Rapport de la Consultation Nationale Finlandaise (2017).

57 Non-violent childhoods: Moving on from corporal punishment in the Baltic Sea Region, National Consultation Report Poland (2017) p.36.

58 Enfances sans violence : Laisser derrière les châtiments corporels dans la Région de la Mer Baltique, Rapport de la Consultation Nationale Suédoise (2017).

59 Myndigheten för familjerätt och föräldraskapsstöd, MfoF, <http://www.mfof.se/sv/foraldraskapsstod/>

60 Jenny Munkelt, Strategic Work with Parenting Support, Ministry of Health and Social Affairs, Presentation, Stockholm, 10 mai 2017.

61 Atelier sur la prévention de la maltraitance de l'enfant : renforcer l'action intersectorielle, Riga, Lettonie, 1-2 juin 2017. Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé

prévenir la violence et à améliorer le bien-être des enfants, notamment à travers la thérapie cognitivo-comportementale parent-enfant combinée.

Les campagnes de prévention universelles visant à encourager la parentalité positive ont généralement été mises en place par des gouvernements, organisations internationales et ONG nationales, allant souvent de pair avec un apport concret aux stratégies de parentalité positive. Par exemple, la campagne du Conseil de l'Europe « Levez la main contre la fessée » associe une prise de conscience à du matériel informant les parents sur la parentalité positive.<sup>62</sup> A la suite de l'interdiction légale en Suède, le matériel de campagne portant sur les différents moyens de définir des limites pour les enfants et de construire des relations positives entre parents et enfants de tous âges sans châtement corporel a été distribué à tous les foyers.<sup>63</sup> Les médias constituent un partenaire clé dans les campagnes universelles et peuvent soutenir le travail de sensibilisation, la diffusion de l'information et les débats publics afin d'encourager les mesures de prévention du châtement corporel, ainsi que des stratégies parentales et d'éducation positives.

Les organisations non-gouvernementales (ONG) représentent aussi d'important partenaires de mise en œuvre pour les autorités nationales et locales, notamment par leur implication dans le déploiement de programmes de formation à la parentalité positive. En Estonie par exemple, la société civile, des organisations communautaires et départements locaux de la protection de l'enfance jouent un rôle important et actif dans la sensibilisation des citoyens à la protection de l'enfance, les droits de l'enfant et la parentalité positive.<sup>64</sup> En Finlande, la Fédération des centres et foyers mère-enfant développe et met en place des programmes qui promeuvent la parentalité non-violente. Le programme « Encourage-moi et je serai plus fort » fournit des dépliants informatifs, au sujet notamment de l'impact de la violence sur les enfants, de la façon d'adopter la parentalité positive et de créer un environnement sûr pour les enfants. Il encourage également les parents à demander de l'aide si besoin. Les centres de la Fédération font office de point de contact pour les parents qui demandent de l'aide.<sup>65</sup> En Pologne, la Fondation Empowering Children offre des programmes de parentalité positive en étroite collaboration avec les prestataires de services tels que les centres d'assistance sociale, les structures de santé et les centres d'accueil de jour locaux.<sup>66</sup>

Globalement, les ONG et les organisations inter-gouvernementales telles que l'UNICEF ont promu, développé et mis en place un grand nombre de campagnes mettant fortement l'accent sur la parentalité positive pour encourager et aider les parents à élever leurs enfants sans avoir recours aux châtements corporels. A titre d'exemple, Save the Children est co-fondatrice et partenaire du programme de parentalité Discipline positive quotidienne à la maison (PDEP).

Les groupes religieux, spirituels et confessionnels peuvent également jouer un rôle important en soutenant leur communauté et leurs membres individuels qui souhaitent rompre avec des traditions et pratiques préjudiciables pour les enfants, et qui violent l'interdiction légale sur les châtements corporels. Par exemple, des groupes de soutien et des consultations individuelles peuvent fournir des opportunités de promouvoir les alternatives positives à de telles pratiques.<sup>67</sup>

Les chercheurs et les universités ont fourni des informations précieuses pour l'analyse contextuelle ; données et recherches sur la prévalence et l'impact des châtements corporels ; évaluation factuelle de l'impact des initiatives ; et des solutions innovantes pour s'attaquer à la violence. Dans de nombreux pays, la recherche et les données sur le développement des enfants, l'impact de la violence sur leur santé, les relations parent-enfant et la transmission intergénérationnelle de la violence ont joué un rôle crucial pour informer sur les programmes de parentalité positive et d'autres formes de soutien aux parents.

et Nordic Council of Ministers, p. 17

62 <https://www.coe.int/en/web/children/corporal-punishment>

63 Enfances sans violence : Laisser derrière les châtements corporels dans la Région de la Mer Baltique, Rapport de la Consultation Nationale Suédoise (2017). La campagne s'appelait « Can you raise and educate your children without hitting or spanking? » (« Pouvez-vous élever votre enfant sans frapper et donner de fessée? ») (Kan man klara barnuppfostran utan smisk och dask?)

64 Irina Golikova, Sillamäe Child Protection Association, Activities and services of Sillamäe child protection association: Putting effort on psychological help and preventing violence, National Consultation Estonia, Narva, 16 novembre 2017.

65 Enfances sans violence : Laisser derrière les châtements corporels dans la Région de la Mer Baltique, Rapport de la Consultation Nationale Finlandaise (2017).

66 Non-violent childhoods: Moving on from corporal punishment in the Baltic Sea Region, National Consultation Report Poland (2017) p. 35.

67 Enfances sans violence : Laisser derrière les châtements corporels dans la Région de la Mer Baltique, Rapport de la Consultation Nationale Suédoise (2017).





# 05

## se mobiliser pour une parentalité positive

**Il n'est pas toujours simple de choisir le bon programme, mais il y a certains points à prendre en compte qui peuvent aider dans le choix du programme. Ces derniers incluent de prendre en considération quel est l'objectif de l'action entreprise, quels sont les principes qui la guident, et quels sont les partenaires qui y prendront part. Il est essentiel de bien comprendre le contexte et le groupe cible pour savoir si vous avez besoin d'un programme universel, sélectif et/ou indicatif. Examiner les preuves disponibles de l'impact, de la mise en place et de la rentabilité est également important.**

La dernière partie de ce rapport propose des conseils sur quelques-unes des considérations pour choisir une initiative de parentalité positive. Elle aborde le but et les principes du programme ; le choix entre programme universel, sélectif ou indiqué ; des données factuelles ; rentabilité et ressources ; et partenaires de mise en œuvre.

Changer d'attitudes et de comportement relève souvent d'un processus complexe, délicat et de longue durée. Cela nécessite d'entreprendre plusieurs initiatives, lesquelles constitueront le moyen le plus efficace d'engendrer un changement de comportement et d'attitudes chez les parents et les éducateurs.

L'adoption d'une approche structurée et analytique dans la sélection d'actions en faveur d'une parentalité positive permettra de maximiser l'impact dans tout contexte donné. Par exemple, le développement d'une stratégie nationale pour le soutien parental, fondée sur une solide analyse contextuelle, peut aider à garantir une réponse complète et ciblée aux niveaux national et local. Une stratégie nationale peut servir à la fois d'inspiration et d'outil de soutien pratique dans la planification, le développement, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes. Elle permet également d'aider à identifier les rôles, responsabilités et ressources pour l'action envisagée.

### 5.1 BUT, OBJECTIFS ET PRINCIPES

Le point de départ pour développer une stratégie ou décider d'actions pour soutenir les parents et promouvoir la parentalité positive est d'établir le but fondamental et les principes qui guideront cette action.

Le but global peut être la promotion de la santé, du développement et du bien-être des enfants ; la protection des enfants contre les préjudices physiques et psychologiques ; et/ou la promotion de la mise en place de l'interdiction légale. Des objectifs spécifiques peuvent inclure d'informer les parents de l'impact de la violence sur les enfants ; de leur enseigner des alternatives aux châtiments corporels ; de détecter précocement la violence ; et de promouvoir les réseaux sociaux. Le but et les objectifs fournissent un cadre de prise de décisions concernant le type d'initiative, la méthodologie et les partenaires de mise en place.

Il est aussi important de déterminer quels principes vont sous-tendre l'initiative, et envisager la façon dont ils affecteront la sélection, le développement, la mise en place et l'évaluation des programmes.

## PAR EXEMPLE :

**Quelles incidences une approche basée sur les droits de l'enfant a-t-elle sur la méthodologie et la transmission du message ?**

**De quelle façon une approche inclusive, fondée sur l'égalité entre hommes et femmes dans leurs rôles et responsabilités partagés en tant que parents affecte-t-elle la manière et le moment de proposer des programmes de parentalité positive ?**

**Comment une approche non-discriminative, visant les parents d'enfants ayant des besoins spécifiques ou des migrants nouvellement arrivés, influencera-t-elle le choix de programmes spécifiques ?**

Dans ce contexte il pourrait aussi être utile d'examiner si le programme devrait adopter une approche volontaire et/ou obligatoire. Les approches obligatoires ont été critiquées pour être en contradiction avec le message des programmes de parentalité positive qui enseignent un modèle de non-coercition ; mais aussi pour potentiellement contribuer à la stigmatisation. D'autre part, on pourrait faire valoir qu'il peut être difficile de convaincre certains parents qui en ont le plus besoin d'adhérer, et de profiter, à ces initiatives volontaires.

Des programmes au niveau sélectif ou indicatif peuvent adopter une approche inclusive et basée sur le volontariat. Le programme Nurse-Family Partnership est basé sur une approche strictement volontaire, bien que visant les parents ayant le plus grand besoin de soutien. En plus de laisser les parents choisir volontairement de participer à l'intervention, les parents sont inclus dans la prise de décisions à tous les niveaux du programme. Lors du processus de recrutement des infirmières pour le projet pilote en Norvège, des mères en situations de vie difficiles ont été incluses dans le jury qui évaluait les candidates. Des « consultantes d'expérience » (des mères qui auraient été incluses dans le programme) ont siégé aux instances locales et nationales de l'organisation de l'expérience pilote. On a pu remarquer que cela augmentait les chances du programme de répondre aux besoins des familles participantes et à leur désir de donner à leurs enfants la meilleure enfance possible.

## 5.2 CHOIX DU PROGRAMME

Afin de maximiser les chances de réussite, il est important de sélectionner avec soin le programme (ou le mixte de programmes) le(s) plus approprié(s) selon le contexte, en prenant en compte le but, l'approche et les principes qui forment la base de l'action. Une bonne compréhension et des critères bien définis sont cruciaux pour effectuer cette sélection. On peut construire une analyse contextuelle autour de plusieurs critères, allant des considérations assez générales, telles que les ressources disponibles,

à d'autres plus spécifiques, à l'instar des besoins individuels d'une famille ou d'un parent.

La décision stratégique d'adopter une approche (ou un programme) ne devrait pas exclure l'adoption d'un(e) autre. A titre d'exemple, la décision de mettre en place un programme préventif national et universel par le biais d'une campagne de sensibilisation publique n'empêche pas l'adoption simultanée d'un programme sélectif soutenant un groupe spécifique de parents.

Plusieurs articles, rapports de recherche et inventaires sur les programmes de parentalité positive peuvent aider à guider ce choix.<sup>68</sup>

## 5.3 DONNÉES FACTUELLES ET ÉVALUATION

Il est généralement recommandé de sélectionner et d'adapter un programme qui a déjà fait ses preuves plutôt que d'en développer un nouveau en partant de zéro.

Si l'on considère les programmes fondés sur des données factuelles, il est important de ne pas seulement prendre en compte les résultats de l'évaluation, mais aussi les critères retenus. Est-ce que les critères reflètent des principes directeurs importants tels que les droits, besoins et opinions des enfants ? Les données factuelles peuvent être évaluées et classées différemment, il est donc aussi important de prendre en compte la méthodologie utilisée, de façon à ce qu'elle réponde aux attentes et aux exigences potentielles du choix d'un programme.

Il est également important de planifier et de pourvoir à une évaluation du programme lors de sa mise en place, afin que des mesures puissent être prises pour l'adapter plus adéquatement si nécessaire. Dans la mesure du possible, il faudrait s'efforcer de prendre en compte le point de vue des enfants dans de telles évaluations.

## 5.4 RESSOURCES ET RENTABILITÉ

Les ressources disponibles sont des facteurs déterminants importants dans le choix du programme. Les ressources sont souvent limitées, et lever les fonds nécessaires pour mettre en place des initiatives globales, inclusives et ciblées peut se révéler être un défi.

Les programmes universels représentent souvent le moyen le moins cher de toucher un groupe cible large. Cependant, dans certains cas, il peut être nécessaire et plus efficace de proposer un programme indicatif ou sélectif qui ciblera les parents individuellement ou en petits groupes. Il peut également s'avérer nécessaire de prendre des mesures pour s'assurer que les plus difficiles à toucher soient inclus.

C'est pourquoi il est important d'entreprendre une analyse de rentabilité, qui prend en compte non

seulement les ressources disponibles, mais aussi les caractéristiques, les besoins et la situation du groupe cible prévu, ainsi que ce qui pourrait avoir la meilleure valeur ajoutée et le plus gros impact selon un contexte donné.

Un aspect clé de la planification est d'assurer les ressources appropriées pour la mise en place et l'évaluation. En général, les programmes de parentalité positive sont financés par l'État et par les budgets des autorités locales, comme pour la santé publique. Cependant, il n'est pas rare que des donateurs internationaux ou le secteur privé puisse contribuer en donnant des ressources supplémentaires. Par exemple, c'est la municipalité de Riga qui apporte des fonds pour le programme « Latvian Guardian Angel », avec une aide financière et en nature du secteur privé et d'autres sponsors.<sup>69</sup>

### 5.5 PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Plusieurs acteurs peuvent jouer un rôle dans le développement, la mise en place et l'évaluation de programmes de parentalité positive.

Les actions suivantes doivent être prises en considération :

- Organisation d'une réponse globale tant au niveau national que régional et local pour capitaliser sur les rôles et responsabilités de tous les acteurs pertinents.
- Organisation de la coordination, de la collaboration et de l'échange entre les acteurs clés qui jouent un rôle.
- Nomination d'une agence responsable qui a un rôle général et les responsabilités en terme de planification, suivi, renfort des compétences, coordination et évaluation.
- Identification des personnes ou des partenariats qui ont les capacités et les connaissances pour mettre en place une initiative spécifique.
- Identification des personnes qui ont accès, influencent ou mieux rencontrent les différents groupes et individus. La crédibilité et la situation sont ici des facteurs importants. Le lieu géographique ne devrait pas affecter l'accès, ou la qualité, du soutien apporté aux parents.<sup>70</sup>

<sup>69</sup> Enfances sans violence : Laisser derrière les châtiments corporels dans la Région de la Mer Baltique, Rapport de la Consultation Nationale Lituanienne (2017).

<sup>70</sup> Il est possible que les conditions géographiques et démographiques restreignent la possibilité de proposer des approches plus intenses sélectives ou indicatives, surtout si les tâches sont assurées par un personnel particulièrement formé et/ou si on utilise des méthodes comme les visites à domiciles.

## 5.6 CADRE POUR DÉVELOPPER UNE INITIATIVE DE PARENTALITÉ POSITIVE

Voici une série de questions pour aider les États à mettre au point des initiatives pour une parentalité positive :

<b>Buts &amp; Objectifs</b>	<p>Quels sont les buts généraux et objectifs spécifiques de l'initiative pour une parentalité positive ?</p> <p>[Objectifs - informer les parents sur l'impact de la violence sur les enfants, enseigner des alternatives aux châtiments corporels, détecter les prémices de la violence]</p>
<b>Principes</b>	<p>Quels sont les principes qui guideront une initiative pour une parentalité positive, et comment ceux-ci affecteront-ils le développement, la mise en place et l'évaluation du programme ?</p> <p>[Principes - droits de l'enfant, connaissance de la recherche, connaissance des preuves, inclusion, travail collaboratif]</p>
<b>Types d'approche</b>	<p>Quelle approche va être adoptée dans le cadre d'une initiative pour une parentalité positive ?</p> <p>[Approches - comportementaliste ou basé sur le droit]</p>
<b>Type de programme</b>	<p>Quel type de programme va être choisi dans le cadre d'une initiative pour une parentalité positive ?</p> <p>[Programmes - universel, sélectif ou indiqué. Peut être volontaire ou obligatoire]</p>
<b>Méthodes</b>	<p>Quelles méthodologies, méthodes et outils vont être utilisés ?</p> <p>[Méthodes - campagnes publiques, programme de soutien aux parents, interventions sanitaires publiques, etc.]</p>
<b>Preuves</b>	<p>Existe-t-il des modèles reposant sur des faits que l'on peut adapter ?</p> <p>Quels sont les critères clés qui nous sont pertinents en termes de faits ?</p> <p>En quoi correspondent-ils aux principes de bases qui guident nos actions ?</p>
<b>Ressources</b>	<p>Quelle est l'approche la plus rentable ?</p> <p>Comment l'impact et la valeur monétaire peuvent-elles être maximisées ?</p> <p>D'où peuvent être allouées les ressources ?</p> <p>Qui sont les partenaires opérationnels ?</p>
<b>Mise en œuvre</b>	<p>Quels sont les étapes à franchir pour impliquer les acteurs et les faire participer ?</p> <p>Comment organiser et promouvoir la coordination, la collaboration et l'échange ?</p>
<b>Évaluation</b>	<p>Que faut-il pour assurer l'évaluation adéquate de l'initiative ?</p>





---

### **Enfances sans violence**

Le programme relatif à l'enfance non-violente vise à promouvoir la mise en œuvre intégrale de l'interdiction légale des châtiments corporels dans la région de la mer Baltique grâce à une planification et à une action multi-partites et collaboratives. Le programme est géré par le Conseil des États de la mer Baltique et financé conjointement par la Commission européenne.

**[www.childrenatrisk.eu/nonviolence](http://www.childrenatrisk.eu/nonviolence)**

---

### **Conseil des États de la mer Baltique**

Créé en 1992, le Conseil des États de la mer Baltique (CEMB) est un forum politique de coopération et de dialogue intergouvernemental régional. Les États membres du CEMB sont le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Allemagne, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège, la Pologne, la Russie, la Suède ainsi que la Commission européenne. Le CEMB fonctionne à travers ses réseaux et ses groupes d'experts. En 1998, le CEMB a entamé ses travaux pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Le groupe d'experts du CEMB sur les enfants en danger collabore avec des parties prenantes aux niveaux national, régional et international pour mettre fin aux abus, à l'exploitation, au trafic et à toutes les formes de violence à l'égard des enfants. **[www.cbss.org](http://www.cbss.org)**

---

### **Une initiative et un partenariat régionaux**

Le programme relatif à l'enfance non-violente fonctionne en partenariat avec les ministères estonien, finlandais, letton et suédois et avec le médiateur pour les droits de l'enfant en Pologne. Des représentants de ministères, de parlements nationaux, de bureaux de médiation pour les enfants, d'universités et d'organisations, ainsi que des enfants de la plupart des pays de la région de la mer Baltique ont par ailleurs participé à des réunions d'experts et contribué au programme et aux rapports d'orientation. Des experts d'autres pays et d'autres institutions en Europe ont également participé.

---

### **Initiative mondiale pour mettre fin aux châtiments corporels à l'encontre des enfants**

L'Initiative mondiale visant à mettre un terme à tous les châtiments corporels infligés aux enfants collabore avec les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux en faveur de l'interdiction universelle et de l'élimination des châtiments corporels infligés aux enfants. C'est un partenaire international du programme Enfance sans violence. **[www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org)**

---

## Rapports d'orientation

---

**Un Guide étape par étape** sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant afin de mettre fin aux châtimets corporels

---

**Garantir une enfance sans violence –**  
Guide sur l'exécution de l'interdiction des châtimets corporels en milieu domestique

---

**La parentalité pour des enfances non-violentes -**  
la parentalité positive pour mettre fin aux châtimets corporels

---

**Construire des sociétés de soutien pour des enfances non-violentes -**  
Campagnes de sensibilisation pour mettre fin aux châtimets corporels

---

**Les prestataires de services en tant que défenseurs de l'enfance non-violente -**  
Fourniture de services aux enfants et aux parents pour mettre fin aux châtimets corporels

---

**Suivi des progrès en matière d'enfance non-violente -** Mesure des changements d'attitude et de comportement pour mettre fin aux châtimets corporels

---

Le programme "Enfance sans violence" est dirigé par le Conseil des États de la mer Baltique, en partenariat avec :

Ministère des Affaires sociales, Estonie  
Ministère des Affaires Sociales et de Santé, Finlande  
Ministère du bien-être social, Lettonie  
Médiateur des droits de l'enfant, Pologne  
Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, Suède  
Initiative mondiale pour mettre fin aux châtimets corporels des enfants

<Pour plus d'informations sur le programme relatif à l'enfance non-violente, y compris ses rapports d'orientation et la campagne, consultez la page [www.childrenatrisk.eu/nonviolence](http://www.childrenatrisk.eu/nonviolence)



Ce projet est co-financé par l'Union européenne dans le cadre du Programme Droits, Égalité et Citoyenneté (2014-2020). Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que leurs auteurs ; la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



GLOBAL INITIATIVE TO  
**End All Corporal  
Punishment of Children**